États financiers consolidés de
Municipalité de Casselman

31 décembre 2025

Municipalité de Casselman

31 décembre 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 – 17
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	18
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	19
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	20
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	21

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de
Municipalité de Casselman

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Municipalité de Casselman (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 16 juin 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP

Municipalité de Casselman

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	**2025 Réel**	2024 Réel
	$	**$**	$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	9 331 910	**9 285 498**	8 940 122
Moins : Montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(4 663 655)	**(4 682 368)**	(4 607 005)
Imposition nette aux fins municipales	4 668 255	**4 603 130**	4 333 117
Frais des usagers	4 869 507	**5 103 769**	4 794 568
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	131 503	**491 906**	333 572
Province de l'Ontario	1 238 282	**1 581 838**	1 277 281
Autres municipalités	180 800	**289 734**	132 396
Licences et permis	291 550	**134 307**	330 800
Revenus de placements	179 369	**254 467**	378 560
Pénalités et intérêts	25 000	**49 251**	48 459
Amendes	21 000	**11 798**	6 173
Loyer	756 918	**771 875**	761 571
Vente de matériaux	276 651	**28 336**	43 189
Dons	150 500	**13 468**	3 652
	12 789 335	**13 333 879**	12 443 338
Charges (annexe 4)			
Administration générale	1 825 871	**1 838 102**	1 677 357
Protection des personnes et des biens	2 010 012	**1 843 305**	1 742 877
Services de transport	1 588 074	**1 791 027**	1 654 620
Services environnementaux	3 571 682	**3 659 909**	3 062 904
Loisirs et services culturels	1 744 940	**1 920 792**	1 853 123
Urbanisme et aménagement	466 538	**438 674**	513 944
	11 207 117	**11 491 809**	10 504 825
Excédent de l'exercice	1 582 218	**1 842 070**	1 938 513
Excédent accumulé au début	37 240 223	**37 240 223**	35 301 710
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	38 822 441	**39 082 293**	37 240 223

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

MNP

Municipalité de Casselman

État consolidé de la situation financière

31 décembre 2025

	2025	2024
	$	$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	**2 769 111**	3 529 474
Taxes à recevoir	**375 126**	334 125
Débiteurs	**1 913 584**	1 563 487
Terrains détenus pour revente	**1 539 556**	1 539 556
Placements (note 4)	**1 576 615**	1 306 647
	8 173 992	8 273 289
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**1 756 895**	2 158 711
Revenus reportés (note 6)	**1 242 617**	1 508 978
Emprunts (note 7)	**18 136 270**	17 906 216
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 8)	**1 753 100**	1 744 895
	22 888 882	23 318 800
Dette nette	**(14 714 890)**	(15 045 511)
Engagements (note 11)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	**53 688 668**	52 110 523
Stocks	**7 232**	8 007
Frais payés d'avance	**255 132**	218 281
	53 951 032	52 336 811
Excédent accumulé (annexe 2)	**39 082 293**	37 240 223
Gains de réévaluation accumulés	**153 849**	51 077
Excédent accumulé total	**39 236 142**	37 291 300

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil

_____ , Mairesse

_____ , Trésorier

MNP

Municipalité de Casselman

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	**2025 Réel**	2024 Réel
	$	**$**	$
Excédent de l'exercice	1 582 218	**1 842 070**	1 938 513
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	**67 727**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 789 246	**2 142 351**	2 140 449
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 518 387)	**(3 788 223)**	(4 299 979)
Diminution des stocks	-	**775**	20 837
Augmentation des frais payés d'avance	-	**(36 851)**	(27 854)
(Diminution) augmentation de la dette nette	(3 146 923)	**227 849**	(228 034)
Dette nette au début	(15 045 511)	**(15 045 511)**	(14 868 554)
Gains de réévaluation accumulés	-	**102 772**	51 077
Dette nette à la fin	(18 192 434)	**(14 714 890)**	(15 045 511)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	$	$
Gains de réévaluation accumulés au début	**51 077**	-
Gains de réévaluation non réalisés attribuables à :		
Fonds communs de placement	**268 282**	221 062
Reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Fonds communs de placement	**(165 510)**	(169 985)
Gains de réévaluation accumulés	**102 772**	51 077
Gains de réévaluation accumulés à la fin	**153 849**	51 077

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

	2025	2024
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**1 842 070**	1 938 513
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	**(41 001)**	72 445
Augmentation des débiteurs	**(350 097)**	(585 546)
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(607 873)**	(41 850)
Diminution des revenus reportés	**(266 361)**	(16 339)
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	**-**	1 060
Diminution des stocks	**775**	20 837
Augmentation des frais payés d'avance	**(36 851)**	(27 854)
Ajustements de la juste valeur marchande	**(165 510)**	(164 891)
	(1 466 918)	(742 138)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	**67 727**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 142 351**	2 140 449
Augmentation du passif pour OMHSI	**8 205**	1 412
	2 218 283	2 141 861
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	**2 593 435**	3 338 236
Activité d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(3 582 166)**	(4 231 307)
Activités de placement		
Acquisition de placements	**(1 686)**	(1 929)
Activités de financement		
Produit d'emprunt	**3 500 000**	-
Remboursement du capital des emprunts	**(3 269 946)**	(1 043 514)
	230 054	(1 043 514)
Diminution nette de l'encaisse	**(760 363)**	(1 938 514)
Encaisse au début	**3 529 474**	5 467 988
Encaisse à la fin	**2 769 111**	3 529 474

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Normes comptables futures

Entrée en vigueur le 1er janvier 2027

Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le Cadre conceptuel), lequel remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, Concepts des états financiers, et du chapitre SP 1100, Objectifs des états financiers. Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sous-tendent l'information financière dans le secteur public, notamment les caractéristiques des entités du secteur public, les objectifs de l'information financière, les principaux utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière ainsi que les concepts généraux relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. L'adoption du Cadre conceptuel devrait principalement avoir une incidence sur la base d'élaboration des méthodes comptables et sur la présentation des états financiers, plutôt que sur les montants comptabilisés ou évalués.

Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications visant à clarifier la désignation, au regard des principes comptables généralement reconnus (PCGR), de certaines annexes contenant des indications d'application dans le Manuel de comptabilité du secteur public. Ces modifications confèrent le statut de PCGR à certaines annexes sélectionnées relatives aux produits, aux transferts gouvernementaux, aux instruments financiers ainsi qu'à la présentation des charges réparties, et précisent que les annexes d'indications d'application font partie intégrante des normes qu'elles appuient, plutôt que d'avoir un caractère uniquement illustratif. Des modifications connexes ont également été apportées au chapitre SP 1150, Principes comptables généralement reconnus.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliqueront à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. Elles sont principalement de nature clarificatrice et ne devraient pas entraîner de changements significatifs aux états financiers de la Municipalité.

Présentation des états financiers (chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers, qui remplace le chapitre SP 1201 et introduit un nouveau modèle de présentation de l'information financière fondé sur le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. Le chapitre SP 1202 apporte des modifications à la présentation de l'état de la situation financière, notamment l'introduction de nouvelles catégories de passifs, la présentation d'un état des actifs financiers nets ou des passifs financiers nets, des révisions à l'état des flux de trésorerie ainsi que de nouvelles exigences concernant la présentation des variations des actifs nets ou des passifs nets.

Le chapitre SP 1202 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise uniquement si le Cadre conceptuel est adopté simultanément, et l'information comparative sera retraitée lors de l'adoption. L'adoption du chapitre SP 1202 devrait entraîner des changements dans la présentation des états financiers de la Municipalité; toutefois, aucun changement aux montants comptabilisés ou évalués n'est prévu.

1. Normes comptables futures (suite)

Entrée en vigueur le 1er janvier 2030 (suite)

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles. Ces modifications visent à clarifier certaines définitions et indications relatives aux immobilisations corporelles, à introduire de nouvelles exigences d'information concernant les œuvres d'art, les trésors et biens historiques ainsi que les collections, et à fournir des indications sur le traitement des actifs acquis à une valeur largement inférieure à leur juste valeur.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2030; l'adoption anticipée est permise. Elles devraient être appliquées de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions qui seront appliquées de façon prospective. La direction ne s'attend pas, à l'heure actuelle, à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers de la Municipalité, mais continuera d'en évaluer l'impact avant leur adoption.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et les passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles, et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la commission suivants qui sont sous le contrôle du Conseil :

Bibliothèque Publique de Casselman
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 $ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 $ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des compteurs, des poteaux et des bornes-fontaines.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande. Les intérêts courus sont inclus dans les débiteurs.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées à l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	$	$	$
2025			
Imposition	**3 021 936**	**1 662 723**	684 659
Taxes supplémentaires	**9 076**	**4 529**	13 605
Taxes annulées	**(9 920)**	**(5 976)**	(15 896)
	3 021 092	**1 661 276**	4 682 368
2024			
Imposition	2 883 873	1 628 666	4 512 539
Taxes supplémentaires	49 926	48 675	98 601
Taxes annulées	(2 695)	(1 440)	(4 135)
	2 931 104	1 675 901	4 607 005

4. Placements

	2025	2024
	$	$
Épargne à terme, 2,85 % (5,00 % en 2024), échéant en août 2027 (août 2025 en 2024)	**42 188**	40 502
Fonds communs de placement	**1 534 427**	1 266 145
	1 576 615	1 306 647

5. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 $ (500 000 $ en 2024) au taux préférentiel majoré de 0,75 % (majoré de 0,75 % en 2024) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en fin d'exercice 2024).

La Municipalité dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 5 751 300 $ (valeur nulle en 2024) au taux préférentiel moins de 0,45 % (valeur nulle en 2024) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice.

6. Revenus reportés

	2025	2024
	$	$
Frais de développement	**943 173**	1 288 160
Parcs	**24 013**	23 267
Autres	**275 431**	197 551
	1 242 617	1 508 978

La variation nette des revenus reportés au cours de l'exercice s'explique comme suit :

Montants reçus	**1 091 414**	1 216 679
Revenus de placements	**36 139**	65 696
Revenus reportés constatés	**(1 393 914)**	(1 298 714)
	(266 361)	(16 339)
Revenus reportés au début	**1 508 978**	1 525 317
Revenus reportés à la fin	**1 242 617**	1 508 978

7. Emprunts

	2025	2024
	$	$
Emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt entre 2,01 % et 5,15 %, échéant entre 2026 et 2049	**18 136 270**	17 906 216

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	$	$	$
2026	286 618	810 550	1 097 168
2027	5 325 281	834 654	6 159 935
2028	271 185	680 547	951 732
2029	185 269	519 883	705 152
2030	241 458	574 795	816 253
Ensuite	1 722 116	6 683 914	8 406 030
	8 031 927	10 104 343	18 136 270

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées du dépotoir, qui n'est plus en service, ainsi que de bâtiments et installations de la Municipalité contenant de l'amiante, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de restauration seront entrepris.

	2025	2024
	$	$
Solde au début	**1 744 895**	1 742 423
Impact de l'application du chapitre SP 3280	**-**	-
Charge de désactualisation	**8 205**	1 412
Passifs engagés	**-**	1 060
	1 753 100	1 744 895

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	**1 598 008**	1 598 008
Bâtiments et installations	**155 092**	146 887
	1 753 100	1 744 895

Activités d'après-fermeture du dépotoir

Les exigences des activités d'après-fermeture du dépotoir ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 20 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

9. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 788 223 $ (4 299 979 $ en 2024), dont 656 960 $ (590 783 $ en 2024) ont été payés après la fin d'exercice et 3 131 263 $ (3 709 196 $ en 2024) ont été payés au cours de l'exercice.

Des acquisitions des exercices précédents pour un montant de 139 880 $ (139 880 $ en 2024) ne sont pas encore payées.

10. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime inter-employeurs qui, pour 2025, était pour 50 des membres (22 en 2024) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2025 était de 214 461 $ (168 450 $ en 2024) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

11. Engagements

Entretien du système d'aqueduc et d'égouts

La Municipalité a signé en janvier 2025 une entente pour l'entretien du système d'aqueduc et d'égouts qui vient à échéance en décembre 2027. Les déboursés totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 1 636 000 $.

Enfouissement et collecte des déchets

La Municipalité a signé une entente en janvier 2025 pour la collecte des déchets de juillet 2025 à juin 2032. Les décaissements totaux prévus au cours des sept prochains exercices ont été estimés à 1 141 000 $.

12. Droits contractual

Entente de location

La Municipalité a signé treize ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes viennent à échéance entre avril 2026 et mars 2028. Les encaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 400 000 $.

13. Instruments financiers

La Municipalité, dans le cadre de ses opérations, porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les emprunts.

14. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté à l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

15. Chiffres correspondent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Municipalité de Casselman

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Annexe 1

	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machinerie et équipement	OMHSI	Construction en cours	**2025**	2024
	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Coût									
Début de l'exercice	6 476 431	48 137 207	3 280 522	10 815 540	13 560 495	139 880	5 331 074	**87 741 149**	83 712 482
Acquisitions	389 836	143 399	-	365 149	109 613	-	2 780 226	**3 788 223**	4 299 979
Cessions	-	(121 088)	(27 886)	(44 428)	(411 465)	-	-	**(604 867)**	-
Transferts	636 126	1 609 053	-	207 351	58 691	-	(2 511 221)	**-**	(271 312)
Fin de l'exercice	7 502 393	49 768 571	3 252 636	11 343 612	13 317 334	139 880	5 600 079	**90 924 505**	87 741 149
Amortissement cumulé									
Début de l'exercice	2 603 541	16 141 748	1 756 082	5 900 120	9 178 727	50 408	-	**35 630 626**	33 761 489
Amortissement	176 336	917 315	199 698	259 267	564 531	25 204	-	**2 142 351**	2 140 449
Amortissement cumulé sur les cessions	15 298	(119 009)	(22 089)	(37 057)	(374 283)	-	-	**(537 140)**	(271 312)
Fin de l'exercice	2 795 175	16 940 054	1 933 691	6 122 330	9 368 975	75 612	-	**37 235 837**	35 630 626
Valeur comptable nette	4 707 218	32 828 517	1 318 945	5 221 282	3 948 359	64 268	5 600 079	**53 688 668**	52 110 523

MNP

Annexe 2

	2025	2024
	$	$
Réserves (annexe 3)		
Fonds de roulement	**307 438**	307 438
Élections municipales	**21 000**	14 000
Département des incendies	**495 811**	395 811
Hydro Casselman Inc.	**75 042**	75 042
Terrains détenus pour la revente	**1 539 556**	1 539 556
Activités récréatives	**115 238**	136 420
Routes	**166 672**	116 672
École	**50 000**	-
Immobilisations corporelles - bibliothèque	**-**	850
	2 770 757	2 585 789
Fonds de réserve (annexe 3)		
Adduction d'eau	**(327 310)**	(153 199)
Réseaux d'égouts	**910 546**	352 027
Urbanisme et aménagement	**(10 631)**	143 634
Dépotoir	**303 555**	251 960
Protection	**66 876**	-
	943 036	594 422
	3 713 793	3 180 211
Fonctionnement		
Pour la diminution de l'imposition	**1 914 119**	1 676 829
Bibliothèque publique de Casselman	**9 017**	115
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman	**103 219**	45 672
	2 026 355	1 722 616
Investis dans les immobilisations corporelles	**35 552 398**	34 204 307
Fonctionnement non financé	**-**	(6 000)
Immobilisations corporelles non financées	**(457 153)**	(116 016)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financée	**(1 753 100)**	(1 744 895)
	33 342 145	32 337 396
	39 082 293	37 240 223

Annexe 3

	2025	2024
	$	$
Revenus		
Placements	**12 812**	72 742
Transferts nets du fonctionnement	**520 770**	(1 269 049)
Variation des réserves et fonds de réserve	**533 582**	(1 196 307)
Réserves et fonds de réserve au début	**3 180 211**	4 376 518
Réserves et fonds de réserve à la fin	**3 713 793**	3 180 211

Annexe 4

	2025 Budget	**2025 Réel**	2024 Réel
	$	**$**	$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	3 132 742	**3 228 562**	3 009 498
Intérêts	747 461	**586 059**	670 797
Matériaux	544 523	**646 585**	534 792
Services contractuels	4 728 947	**4 766 049**	4 076 454
Transferts externes	264 198	**46 271**	71 423
Amortissement des immobilisations corporelles	1 789 246	**2 142 351**	2 140 449
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	**67 727**	-
Augmentation du passif pour OMHSI	-	**8 205**	1 412
	11 207 117	**11 491 809**	10 504 825